



Document à compléter recto/verso, signer et à déposer au bureau MERCI

Annexe 6-7
- Autorisation de Vaccination –
Information aux parents-Accusé de
réception

Votre enfant va fréquenter un milieu d'accueil agréé par l'O.N.E. La fréquentation de ces milieux l'oblige à être vacciné selon le calendrier préconisé par l'O.N.E. dans le cadre du schéma élaboré par la Communauté française.

Ces vaccins sont indispensables tant pour la protection de votre enfant que pour la protection de la collectivité d'enfants dans laquelle est accueilli votre enfant. En effet, les enfants en bas-âge vivant en communauté constituent un groupe à risque pour la dissémination des maladies infectieuses.

Les vaccins obligatoires en milieu d'accueil sont ceux contre les maladies suivantes : Diphtérie, Coqueluche, Poliomyélite, Haemophilus Influenzae, Rougeole, Rubéole et Oreillons.

Ces vaccins sont fournis gratuitement aux familles.

En ce qui concerne le vaccin contre la Diphtérie, la Coqueluche, la Polio et l'Haemophilus Influenzae, le vaccin distribué gratuitement renferme également la fraction contre l'Hépatite B et le Tétanos.

Le vaccin contre le Méningocoque C est également mis gratuitement à la disposition des enfants de 1 an. Tous ces vaccins sont fortement recommandés étant donné les risques plus élevés de contamination en collectivité.

Le vaccin contre le pneumocoque est également très important. Le médecin du milieu d'accueil peut l'administrer à votre demande, en même temps que les autres vaccins.

D'autres vaccins, utiles pour la protection des enfants en collectivité existent. Il s'agit des vaccins contre : le Rotavirus, l'Hépatite A et la Varicelle. Demander l'avis de votre médecin ou du médecin du milieu d'accueil. Ils nécessitent une prescription médicale.

Je, nous soussigné(s), Mr, Mme,

Parent(s) de l'enfant :

Déclare(ons) avoir reçu l'information sur les vaccinations et **sollicite(ons)/ne sollicite(ons) pas** ¹ la vaccination de notre enfant par le médecin de la consultation pour enfants ou du milieu d'accueil selon le schéma préconisé par l'O.N.E. et la Communauté française de Belgique contre les maladies suivantes :

- Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomyélite, Hépatite B, Haemophilus Influenzae *
- Rougeole, Rubéole, Oreillons*, Pneumocoque, Hépatite A, Méningocoque de type C, Rotavirus, Varicelle

¹ Biffer la mention inutile

N.B : Veuillez barrer la ou les maladies pour lesquelles vous ne désirez pas que la vaccination soit pratiquée par le médecin du milieu d'accueil.

*** Attention, certains vaccins sont fournis regroupés, il ne sera donc pas possible de supprimer certains vaccins sans en supprimer d'autres.**

Afin d'éviter toute vaccination inutile, nous nous engageons à signaler au médecin de la consultation toute vaccination faite en dehors de la consultation.

Dispositions médicales applicables dans les milieux d'accueils collectifs

En cas d'urgence, le milieu d'accueil fera appel, selon les cas,

- au médecin traitant de votre enfant, au docteur
- au médecin choisi par le milieu d'accueil pour intervenir en cas d'urgence ou aux services d'urgences de l'hôpital

Le suivi préventif de mon enfant sera assuré par :

- Le docteur :
- La consultation de l'O.N.E. de :
- Le médecin du milieu d'accueil :

Les vaccinations de mon enfant seront réalisées par :

- Le docteur :
- La consultation de l'O.N.E. de :
- Le médecin du milieu d'accueil :

En cas de maladie, mon enfant sera soigné par :

Le docteur :

Adresse :

Téléphone :

G.S.M :

Je m'engage à remettre un certificat médical précisant les traitements à administrer dans le milieu d'accueil.

J'ai pris connaissance des différentes dispositions médicales en vigueur dans le milieu d'accueil et marque mon accord.

« Lu et approuvé »

Date et signatures des parents :